## Département de l'Hérault DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN ARRONDISSEMENT DE BEZIERS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN SEANCE DU 12 AVRIL 2023

**Présents**: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations: M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme CHOLLET Marie à M. Claude VIDAL, Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Solène PELLE à Mme Myriam AGUILA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association du GAAL pour les aider à financer la Féria sur 3 jours qu'elle organise pour la première fois du 7 au 9 Juillet 2023.

Cette somme sera prélevée sur l'enveloppe « Divers » du compte C/6574 du BP 2023 de la commune.

## Nombre de Membres

Objet:

Subvention exceptionnelle

**GAAL** 

N°: D-2023-04-12-14a

Afférents En exercice Qui ont pris part
Au conseil à la délibération

23 23 23

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 7 N AVR 2023

ID: 034-213401359-20230412-D2023\_04\_12\_14A-DE

## LE CONSEIL

Par 23 voix pour dont 9 procurations,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire et,

Dit que la somme sera prélevée au C/6574 « Divers » du BP 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 1 R AVR, 2023
Et publication ou notification
Du 2 0 AVR. 2023

**Marie-Jeanne MULLER** 

butter

Jean-François GUIBBERT